

Collaboration entre les Îles du Pacifique pour une foresterie durable

Les États et les Territoires insulaires du Pacifique ont en commun plusieurs problèmes d'aménagement forestier. Dans toute la région, les ressources forestières, déjà limitées étant donné la petite taille des îles, sont soumises à une forte pression car la population s'accroît et aspire à un développement national plus rapide. La déforestation a donc un impact particulièrement lourd. S'agissant de basses îles, elles sont exposées à la dégradation des sols et de l'eau et aux effets négatifs de l'élévation du niveau de la mer. Elles sont particulièrement vulnérables à des variables climatiques comme la sécheresse et les cyclones. Leur petite taille limite leur capacité humaine, et leur grande dispersion géographique se traduit par des coûts de transport et de communication élevés, entravant les échanges de marchandises, d'information, d'expertise et d'expériences.

Un certain nombre d'arrangements favorisent la coopération entre ces pays et territoires.

Le **Forum des Îles du Pacifique** (ancien Forum du Pacifique Sud) favorise la coopération entre les gouvernements et les institutions internationales. Il représente les chefs de gouvernement de tous les États insulaires du Pacifique indépendants et autonomes, ainsi que de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et influence les décisions de politique concernant les forêts aux niveaux national et régional. Ainsi, le Secrétariat du Forum

a guidé l'élaboration d'un code régional des pratiques d'exploitation forestière, dont se sont inspirés plusieurs pays, dont Fidji, les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu, pour mettre au point leurs propres codes nationaux. Des réunions organisées avec le concours du Forum fournissent aussi un mécanisme pour rendre compte au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et à la Commission FAO des forêts pour l'Asie et le Pacifique de l'avancement de la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts, au niveau régional (voir www.forumsec.org.fj).

Le **Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud** (SPREP), mis en place en 1982, est le principal organisme environnemental intergouvernemental de la région du Pacifique. Il compte 26 membres, à savoir les 22 pays et territoires insulaires du Pacifique, plus quatre pays développés ayant des intérêts directs dans la région, à savoir l'Australie, les États-Unis, la France et la Nouvelle-Zélande. Le SPREP donne des informations et des avis à ses pays membres pour les aider à renforcer leurs programmes environnementaux (voir www.sprep.org.ws).

Le **Secrétariat de la Communauté du Pacifique** (SCP) établi en 1947 (ex-Commission du Pacifique Sud), est la plus ancienne organisation régionale du Pacifique. Il a pour membres les 22 États et territoires insulaires du Pacifique, plus l'Australie, les États-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Il fournit à ses pays et territoires membres des avis techniques, une assistance, des services de formation et de recherche appliquée (voir www.spc.org.nc). Son **Programme de soutien à la foresterie et à l'arboriculture** est le principal programme régional qui s'occupe de gestion des forêts dans la région. En consultation avec les responsables des forêts des Îles

du Pacifique, le programme a élaboré un **Plan stratégique forestier régional 2001-2004** centré sur le renforcement des capacités nationales, la promotion des connaissances forestières traditionnelles et les systèmes polyvalents d'utilisation des terres, tels que l'agroforesterie, la sensibilisation des communautés et la promotion de leur participation, la diffusion de l'information et la mobilisation des ressources.

L'**Initiative de la région Pacifique Sud relative aux ressources génétiques forestières** (SPRIG), un projet régional financé par l'AusAID, qui couvre Fidji, Tonga, Vanuatu, Samoa et les Îles Salomon, encourage la gestion durable des ressources génétiques forestières et arborées de la région. Ce projet a mis au point des stratégies de conservation des espèces, pour 10 essences prioritaires (Phase I, 1996-2000) pour ensuite aborder les problèmes et les possibilités des ressources génétiques forestières et arborées et des écosystèmes agricoles et forestiers associés (Phase II, 2001-2006) (voir www.ffp.csiro.au/tigr/atscmain/whatwedo/projects/sprig/index.htm).

Les doubles emplois entre les activités de ces organisations sont dans une large mesure évités (à part quelques chevauchements dans les domaines de l'aménagement des zones côtières ou des bassins versants) grâce à des réunions conjointes régulières des responsables de haut niveau et à la reconnaissance des différents mandats et domaines d'intervention des organisations. Le SPREP par exemple, traite avec les institutions gouvernementales dans les pays, alors que le SCP a pour interlocutrices les institutions forestières. Quant au Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, qui coiffe tous ces organismes, il n'intervient généralement que lorsque les problèmes forestiers ou environnementaux ont une incidence sur les politiques.